Compte rendu de la séance du 31 janvier 2020

Date de la convocation: 27/01/2020

L'an deux mille vingt et le trente-et-un janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Adèle KUENTZ

Présents : Jérémi BARANOWSKI, Adèle KUENTZ, Gisèle MAUREL, Thomas MINI, Christine MARCELLIN

Représentés: Alain MICHEL par Adèle KUENTZ, Laëtitia COLLET par Gisèle MAUREL

Excusés:

Absents: Emile BADIH, Denis PICHON

Secrétaire de séance: Jérémi BARANOWSKI

Ordre du jour:

- Financement du SIVU Micro-Crèche Piégut-Venterol
- Signature de la convention avec la Région pour les lignes de transports scolaires RPI et TALLARD
- Transport scolaire sur Gap
- Utilisation du local de la Vôute
- Modifications des statuts d'AGEDI
- Location d'un garage pour du matériel communal à entreposer
- Adhésion IT04
- Point sur les élections municipales

La séance est ouverte à 20 heures sous la présidence de Mme Adèle KUENTZ, 1ère adjointe déléguée en l'absence de M le Maire.
Mme KUENTZ demande aux conseillers municipaux si d'éventuelles remarques ou corrections sont à apporter au compte rendu de la séance précédente.
Plusieurs remarques (entraînant des corrections du compte rendu) sont émises :
-A noter au point 1 Présentation du projet EDFR : si la commune signe la promesse de bail cette dernière reste engagée.
-A rajouter au point 13 Subvention supplémentaire au SIVU micro crèche : Cependant, si des éléments supplémentaires sont apportés, la question pourra être réétudiée.
Une fois ces modifications apportées, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte-rendu tel qu'il a été rectifié.

1-Subvention Micro-Crèche (D_2020_001)

Mme Adèle Kuentz, 1ère adjointe déléguée en l'absence de M le Maire, donne la parole à M José Sarlin président du SIVU Micro Crèche Piégut Venterol, pour expliquer la situation financière de ce SIVU depuis la fin de l'année 2019 et faire le point en ce début d'année 2020.

Celui-ci informe le conseil municipal que la trésorerie du SIVU Micro- Crèche est basse pour diverses raisons :
- la diminution conséquente de la dotation de la CAF liée aux effectifs fluctuants de la crèche, diminution non prévue au budget 2019 du SIVU,
- l'augmentation des charges de fonctionnement suite à l'obligation d'acheter les couches et de fournir les repas,

- les contraintes obligatoires des réglementations concernant d'une part le taux de remplissage de la crèche et d'autre part l'encadrement de l'augmentation des tarifs appliqués aux familles selon le quotient familial,
- la grande difficulté d'apprécier la fréquentation de la crèche et donc d'anticiper les besoins financiers avec précisions.

Il demande au conseil municipal de réfléchir à la possibilité de verser une partie de la participation financière de la commune de Piégut au SIVU micro-crèche avant le vote du budget 2020 qui aura lieu courant avril.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote à 6 voix pour et 1 voix contre, le règlement d'une partie de la participation de la commune de Piégut au SIVU micro crèche avant le vote du budget général communal 2020, soit un montant de 8000 €, et précise qu'il est souhaitable, pour la préparation du budget 2020, de disposer d'une évaluation de la subvention totale à inscrire au prochain budget afin d'anticiper les difficultés de fin d'année et d'étaler sur l'année entière la dépense.

2-Transport scolaire sur Gap

Mme la 1ère adjointe fait part au conseil municipal des différents dysfonctionnements du transport scolaire sur Gap dont elle a été informée par différents parents.
Elle précise que, depuis le début de l'année scolaire, M le Maire et le secrétariat de mairie font leur maximum pour régler ces différents soucis afin que les jeunes soient transportés dans de bonnes conditions, en liaison avec La SCAL et la Région, que ce soit par téléphone ou par mail.
Elle informe le conseil municipal que tout dernièrement elle a reçu en rendez vous en mairie M Oubeidi en présence de M Jérémi BARANOWSKI conseiller municipal, et que ce rendez vous s'est transformé en réunion, suite à la venue inopinée de Mmes Baudoin, Farnaud et Simonelli en mairie ce même jour.
Cette rencontre a permis de faire le point sur les arrêts et les horaires, et il semblerait que des améliorations pourraient être effectuées afin de permettre aux enfants de bénéficier d'horaires plus allégés et de partir légèrement plus tard le matin en supprimant certains crochets qui rajoutent du temps de transport, en demandant à la SCAL de minimiser le temps d'attente au carrefour des pêcheurs, tout en sachant que la marge de manoeuvre n'est pas très grande, et en rendant plus visible sur le car de La SCAL l'information assurant la correspondance Piégut Venterol.
Suite à cet exposé, le conseil municipal décide de demander un rendez vous à La Région en présence de La SCAL, d'élus des 2 communes et de représentants des parents d'élèves transportés sur Gap pour améliorer aussi bien que possible ce service.

3-Convention transport scolaire Piegut-Venterol et Tallard avec le Conseil Régional (D 2020 002)

Mme Adèle Kuentz, 1ère adjointe déléguée en l'absence de M le Maire, rappelle au conseil municipal que la convention signée en 2015 avec le Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence a pris fin.
Elle informe le conseil municipal qu'une nouvelle convention émanant du Conseil Régional PACA, relative au transfert de compétence, à l'organisation et au financement des services réguliers routiers à titre principal, pour les scolaires du regroupement pédagogique Piégut-Venterol et pour le collège de Tallard, conclue entre le Conseil Régional PACA et la commune de Piégut de l'année scolaire 2019-2020 à la fin de l'année scolaire 2020/2021, soit 2 années scolaires, est proposée à la signature.

Cette convention fixe la dotation forfaitaire annuelle du Conseil Régional à 116 € 77cents HT par jour de fonctionnement du service pour le service du collège de Tallard, et à 123 € 35 cents pour le service du regroupement scolaire RPI Piégut-Venterol, avec un versement en 3 fois, en septembre, en février et en juillet pour le solde.
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'autoriser M le Maire à signer cette convention avec le Conseil Régional PACA.

4-Utilisation du local de La Voûte

Mme la 1ère adjointe informe le conseil municipal que le local de La Voûte a été mis à disposition gratuitement pour tester une activité d'hostéopathie au dernier trimestre 2019.
Cette période de 3 mois stipulée dans le mail du 10/09/2019 de M le Maire ayant expirée le 31/12/2019, il a été demandé à la personne concernée de faire le point sur son activité et sur ses souhaits pour l'année à venir. Il lui a été précisé que d'autres professions ayant le siège de leur activité sur la commune pouvaient aussi être intéressées par cette mise à disposition.
Mme la 1ère adjointe fait part du mail de réponse et demande au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation de ce local, bien que cette compétence "des choses louées" relève de M le Maire.
Le conseil municipal décide de proposer à la personne concernée un bail professionnel pour un montant de loyer mensuel de 50€ charges en sus, EDF à sa charge, en laissant le local dans l'Etat actuel. L'attestation d'assurance lui sera aussi réclamée.

5-Modification des statuts d'AGEDI (D_2020_003)

Pour rappel, le syndicat mixte **A.GE.D.I.** a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologie et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joint en annexe,
- APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,
- AUTORISE Monsieur le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

à l'unanimité des membres présents et représentés.

6-Location d'un garage par la commune

Mme la 1ère adjointe rappelle au conseil municipal que du matériel est entreposé gratuitement chez un privé et qu'il serait bon d'envisager une solution de repli, cette personne âgée envisageant de plus en plus sérieusement de vendre ses locaux.
Pour information, un garage récent au village serait libre à la location.
Le conseil municipal suggère de faire l'inventaire de ce qu'il y aurait à y entreposer, d'apprécier le volume et la taille du garage, d'en connaître le prix demandé pour sa location, afin d' envisager cette éventualité.

7-Cotisation IT04 pour l'année 2020 (D_2020_004)

Mme Adèle Kuentz, 1ère adjointe déléguée en l'absence de M le Maire, rappelle au conseil municipal que la commune est adhérente à l'Agence Départementale Ingénierie et Territoire 04 - **IT04** - depuis plusieurs années.
Cette Agence Départementale apporte aux communes soutiens et conseils dans différents domaines tels que les routes, l'eau, l'incendie...et les accompagne dans leurs démarches techniques, juridiques et financières.
Le montant minimal d'adhésion est de 200 € pour une année.
Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de renouveler la convention avec IT04 pour l'année 2020 pour un montant d'adhésion de 200 € et autorise M le Maire à signer la convention proposée.

8-Elections municipales 2020

Mme la 1ère adjointe fait le point sue le déroulement des prochaines élections municipales qui auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2020 à la maison commune de Piégut, le nombre de conseillers municipaux à élire est de 11.

Les inscriptions sur les listes électorales seront closes le 7 février.

Le dépôt des candidatures en préfecture peut se faire jusqu'au 27 février inclus, soit par candidature séparée, soit par candidatures groupées sur une même liste pouvant dépasser le nombre de 11, sans nombre maximum..

La préfecture fera part des listes déposées avant les élections, les candidats y seront rangés par ordre alphabétique.

Le panachage est toujours possible, du moment que le nombre de personnes choisies dans l'enveloppe soit au maximum égal à 11.

Un tableau sera transmis aux élus pour organisation de la tenue du bureau de vote.
Des électeurs inscrits sur la liste électorale peuvent faire partie de ce bureau.

Pour être élu au 1er tour il est nécessaire d'avoir la majorité absolue ET un nombre de voix égale ou supérieur à 1/4 des suffrages exprimés. Pour être élu au second tour la majorité des voix est suffisante.

Questions diverses :

*Mme la 1ère adjointe informe le conseil municipal qu'à ce jour la trésorerie de la commune s'élève à 119 353 €.

*Elle fait part des balances des 4 budgets 2019, toutes en excédent :

-Budget Général : Fonctionnement excédent de 46 315 €
Investissement excédent de 98 708 €
soit un excédent global de 145 024 €

-Budget CCAS : Fonctionnement excédent de 84 €
Pas d'investissement à ce budget

-Budget Transport : Fonctionnement excédent de 15 017 € dû au versement d'une partie de la subvention du Conseil Régional de l'année 2020
Investissement déficit de 9 987 € lié au remboursement du capital d'emprunt pour l'achat du bus
soit un excédent global de 5 020 €

-Budget de l'eau potable : Fonctionnement déficit de 0,54 cents dû à une écriture comptable
Investissement en excédent de 14 656 €dû aux amortissements
soit un excédent de 14 656 €

*Mme la 1ère adjointe informe le conseil municipal qu'à ce jour, sur les 2 familles présentant de gros retards de loyers et pour lesquelles l'intervention d'un huissier avait été sollicitée, une famille a réglé ses dettes, et il n'en reste donc plus qu'une qui passera au tribunal en Mai 2020.
Les autres locataires sont à jour de leurs loyers.

*Mme Gisèle Maurel conseillère municipal fait part des difficultés qui lui ont été signalées pour traverser le village avec l'engin de déneigement, des voitures étant souvent garées dans la rue principale du village à des endroits innapropriés ou même mal garées.
Mme la 1ère adjointe rappelle qu'un arrêté a déjà été pris à ce sujet et des courriers distribués dans les boites aux lettres, sans effet apparemment.
Mme Gisèle Maurel propose d'étudier la possibilité de matérialiser les places au sol ou de poser des pots de fleurs à des endroits stratégiques pour empêcher le stationnement gênant.

La séance est levée à 22h40
Pour Le Maire Alain MICHEL
Adèle KUENTZ, 1ère adjointe déléguée

MAIRIE DE PIEGUT * 60590 *